

# Les contraintes des FC pour remplir la grille de légalité de l'APV

Cecilia JULVE LARRUBIA et Paule Pamela TABI ECKEBIL

*Avec l'appui de:*

Nadège NZOYEM SAHA, Jean Claude TCHANTCHOUANG,  
Benoit KERKHOFS, Antoine BEAUQUIN, Jean Paul MBARGA  
MBARGA, Cédric VERMEULEN, Paolo Omar CERUTTI,  
Guillaume LESCUYER



# PLAN DE L'EXPOSÉ

- Contexte
- Méthode
- Résultats
- Discussion
- Conclusion

# CONTEXTE

- 2003: Plan d'action FLEGT de l'UE pour lutter contre exploitation illégale
- 2010: Cameroun et UE signent l'APV/FLEGT
  - Engagement à garantir la légalité du bois sur le marché NATIONAL et EXPORT
  - Pour tous les titres forestiers, y compris les FC

# CONTEXTE

- FC:
  - Situées dans le DFNP
  - Doivent réaliser PSG
  - Exploitation artisanale ou semi-industrielle



# FLEGT

## Opportunité

Élimine bois illégale du marché domestique → FC peuvent alimenter légalement le marché

## Menace

Règles légales inadaptées à la FC → FC se trouvent dans l'impossibilité de fournir du bois légal

- Tester grille de légalité FC pour identifier les possibles points de blocage

# METHODE

- Test de la grille de légalité n° 6 (exploitation en régie des FC)
- 5 critères, 12 indicateurs, 37 vérificateurs
- Chaque vérificateur:
  - 0 = non conforme
  - 1 = conforme
  - 2 = sans objet
- Test dans 76 FC (52% des FC actives) qui ont exploité entre 2009 et 2011
- Collecte de données en 2011-2012

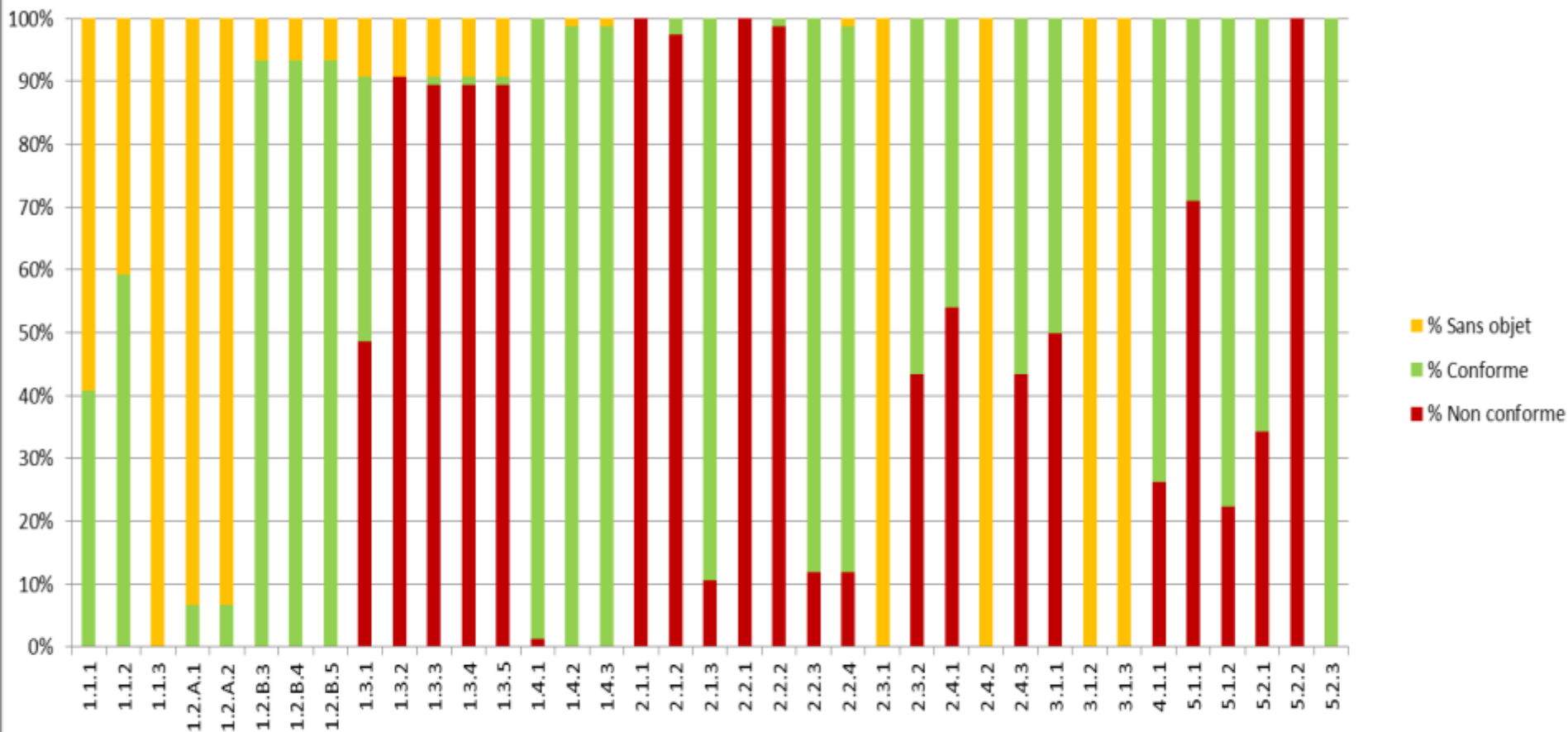
Région et Département	Nombre FC			Superficie (ha)
	Sous-traitance	Régie	Total	
Centre	6	0	6	29.688
Mbam et Kim	5	0	5	24.688
Nyong et So'o	1	0	1	5.000
Est	54	7	61	185.905
Haut-Nyong	35	3	38	116.170
Kadey	14	1	15	31.267
Lom et Djerem		3	3	14.088
Mboumba et Ngoko	5	0	5	24.380
Sud	9	0	9	35.695
Dja et Lobo	2	0	2	4.017
Mvila	6	0	6	27.341
Ocean	1	0	1	4.337
<b>Total général</b>	<b>69</b>	<b>7</b>	<b>76</b>	<b>251.288</b>

# RESULTATS

- Aucune FC totalement conforme à la GL n°6
- 3 vérificateurs sont un facteur de blocage pour 100% des FC
  - Agrément pour faire les inventaires forestiers (2.1.1)
  - Etude d'Impact Environnementale (2.2.1, 5.2.2)
- 8 vérificateurs non conformes pour >50% des FC
  - Agrément du sous-traitant (1.3.2, 1.3.3, 1.3.4, 1.3.5, 2.1.2)
  - EIE (2.2.2)
  - DF10/LV (2.4.1)
  - Information et sensibilisation (5.1.1)
- 26 vérificateurs conformes pour au moins 50% des FC



# RESULTATS



# DISCUSSION

3 principales raisons de non-conformité:

1. *Procédures complexes entraînant des blocages administratifs difficilement surmontables*
2. *Exigences légales onéreuses*
3. *Manque de connaissances ou compétences dans les communautés*

# DISCUSSION

Procédures complexes entraînant des blocages administratifs difficilement surmontables

Blocage	Causes du blocage	Solution proposée
Agrément des sous-traitants à l'exploitation forestière	1 seul type d'agrément (industriel = artisanal)  Frein à la distribution d'agréments  Lourdeur administrative et financière	Typologie d'agréments en fonction de la nature de l'activité  Promouvoir exploitation en régie des FC  Association d'exploitants (pour 1 seul agrément)

# DISCUSSION

## Exigences légales onéreuses

Blocage	Causes du blocage	Solution proposée
Agrément pour la réalisation d'inventaires forestiers	Coût élevé (structures agréées souvent à la capitale), qui augmente dépendance vis-à-vis des acteurs extérieurs en diminuant l'appropriation de la FC	S'appuyer sur capacités des FC et sur la vérification a posteriori du MINFOF pour valider/rejeter l'inventaire
Etude d'Impact Environnementale	Coût élevé (5millions frais administratifs, + étude), qui augmente dépendance vis-à-vis des acteurs extérieurs en diminuant l'appropriation de la FC	Cette exigence paraît injustifiée pour les FC car: <ol style="list-style-type: none"><li>1. Exploitation artisanale/semi-industrielle</li><li>2. Plan Simple de Gestion</li><li>3. Domaine Forestier Non Permanent</li></ol>



# DISCUSSION

Manque de connaissances ou compétences dans les communautés :

Blocage	Causes du blocage	Solution proposée
Manque de supports d'information et de sensibilisation	Manque de compétences des FC	Formations/appui pas des ONG
Carnet de chantier (DF10) ou déclaration SIGIF et lettres de voitures	Documents non remplis, trafic de documents	Formation pour remplir documents

# CONCLUSION

- Certains vérificateurs → véritables blocus à l'obtention d'un certificat de légalité pour les FC
- Causes du blocage liées à des procédures complexes et au coût élevé des exigences légales
- L'adéquation de certains vérificateurs dans un contexte de foresterie communautaire peut être remise en cause (DFNP, existence d'un PSG, exploitation de type artisanale / semi-industrielle)

# CONCLUSION

- Des mesures légales doivent être prises afin de ne pas mettre les FC à l'écart du processus.
- La révision de la loi forestière en cours devrait tenir compte des contraintes procédurales et économiques et adapter les exigences légales aux réalités des communautés.
- C'est uniquement à cette condition que l'objectif de départ alloué à la foresterie communautaire pourra être atteint
- Cela est important non seulement pour le bien des communautés riveraines des forêts, mais aussi pour assurer la survie d'un secteur tel que le marché intérieur du bois
- Une formalisation de ce secteur d'activité pourrait être un début de solutions au problème d'illégalité du bois consommés à l'intérieur du Cameroun, mais aussi, et surtout, au problème de gouvernance dans le secteur forestier



# CONCLUSION

- APV a permis de mettre en exergue des blocages
- La grille de légalité partiellement inapplicable aux FC
- Si aucune modification légale, l'APV peut être utilisée pour exclure les petits exploitants du secteur forestier légal
- l'APV faciliterait alors l'extension de la production illégale, dont les principaux bénéficiaires ne sont que rarement les populations locales.



**CARFAD**

**Merci !**